

Les aménagements cyclables sur la table

● Vendredi matin, avait lieu la signature du protocole d'accord entre la commune et Kernavélo. Rappelons que l'association quimpéroise a attaqué la municipalité devant le tribunal administratif, en novembre 2019, car l'aménagement du centre-ville n'avait pas pris en compte l'obligation de créer des pistes cyclables. Depuis l'arrivée de nouveaux élus, des dialogues ont été engagés et un protocole a été signé. « C'est une avancée en faveur de la politique cyclable », a commenté Gurvan Kerloc'h, le maire, favorable à la mise en place d'aménagements spécifiques aux deux-roues sur les voies ayant fait l'objet de travaux. Il est ouvert à la discussion avec l'association sur les aménagements à réaliser.

Kernavélo associée aux futurs aménagements

Le représentant de l'association a fait des propositions concrètes de marquage au sol, conformes aux préconisations du Cerema, organisme public d'études rattaché au

ministère de la Transition écologique et du Développement durable. Des discussions se poursuivront sur les futures décisions pour que les aménagements de voirie intègrent bien les préconisations relatives à la circulation des deux-roues. L'association Kernavelo sera associée aux futures concertations d'aménagements de voirie dans le programme des travaux 2023.

Marquages au sol

En mars, des marquages au sol seront réalisés pour les cycles sur les voies suivantes, du rond-point de la

Liberté jusqu'à l'embarcadère de Sainte-Evette : quai Anatole-France, rues de la Liberté et Victor-Hugo (de la rue de la Liberté à la rue Guezno), quais Jean-Jaurès, Camille-Pelletan et Jacques-de-Thézac, rues de l'Amiral-Guépratte, Jean-Jacques-Rousseau, du Môle, avenue Manu-Brusq, boulevards Yves-Normand et Jean-Moulin.

La commune fera exécuter ces marquages au sol en peinture. S'ils s'avèrent concluants, ils seront remplacés dès 2023 par des marquages en résine dont la durée de vie est plus importante.



La municipalité d'Audierne et l'association Kernavélo ont signé un protocole d'accord concernant de futurs aménagements spécifiques aux deux roues.